

DELIBERATIONS

**DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL**

Séance du 4 octobre 2022

(N° 221004- 01)

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE** – Compte rendu des décisions prises par la Présidente

Exposé de la Présidente

Depuis le comité syndical du 30 juin 2022, 1 décision a été prise au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil syndical à la Présidente en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette décision concerne les animations.

- **N°2022/01 du 29 août 2022** : Modification du coût de la prestation « Maintien en forme » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (40 € au lieu de 35 € la séance) et changement du jour d'intervention, désormais le vendredi.

**Le comité syndical**

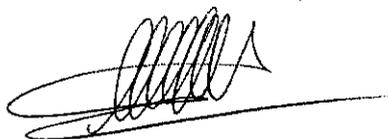
A l'unanimité, et conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT,

**PRENDS ACTE** des décisions prises par la Présidente.

Délibération certifiée exécutoire  
Sous la responsabilité du Maire  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10/10/2022  
Et de sa publication le 10/10/2022

Délibéré le 4 octobre 2022,  
La Présidente du SIVU,  
Angélique BOUJOT

La Secrétaire de Séance,



DELIBERATIONS

**DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL**

Séance du 4 octobre 2022

(N° 221004- 02)

**FINANCES LOCALES** – Demande de subvention auprès de la CARSAT

Exposé de la Présidente

Des travaux d'amélioration et rénovation sont prévus à la résidence. Ils permettent un meilleur confort des résidents. L'ensemble du rez-de-jardin serait refait, plus lumineux, plus agréable.

Il s'agit de :

- la rénovation des sols en rez-de-jardin pour 18 249.88€ HT
- le changement de volets roulants pour 20 748.50 € HT

Le montant prévisionnel des aménagements est estimé à 38 998.38 € H.T. :

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	38 998.38 €	CARSAT	19 499.00 €
		Récupération de la TVA	7 037 €
		COMMUNE	En attente
		MSA	0.00 €
		Autofinancement	16 362.22 €
	38 998.38 € HT		38 998.38 € HT
	42 898.22 € TTC		42 898.22 € TTC

**Le comité syndical**

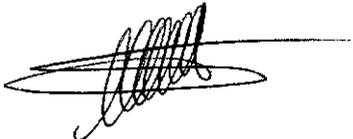
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de la CARSAT pour les travaux de rénovation des sols et de changement des volets roulants.

Délibération certifiée exécutoire  
Sous la responsabilité du Maire  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10/10/2022  
Et de sa publication le 10/10/2022

Délibéré le 4 octobre 2022,  
La Présidente du SIVU,  
Angélique BOUJOT

La Secrétaire de Séance,



DELIBERATIONS

**DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL**

Séance du 04 OCTOBRE 2022

(N° 220410- 04)

**FINANCES LOCALES** – Affectation des résultats 2021 – Annule et remplace la DM220407-03

Exposé de la Présidente

Vu la délibération du comité syndical du 07 avril 2022, approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du syndicat intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy  
Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020,

Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté – (exercice 2020) : Excédent	197 626.32
Résultat de l'exercice 2021 - excédent	<u>53 535.26</u>
Résultat disponible à affecter - excédent	251 161.58

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté – Excédent (exercice 2020)	+ 430 904.24
Résultat de l'exercice 2021 - déficit	<u>- 26 362.65</u>
Résultat de l'exercice - excédent	+ 404 541.59

R.A.R. en dépenses : 2 018.07

**Le comité syndical**

A l'unanimité,

**Reporte** l'excédent d'investissement qui s'élève à 404 541.59 € ainsi :

1- au compte 001 en recettes d'investissement 404 541.59 €

**Affecte** les résultats de fonctionnement sur le budget 2022 :

2- en ressources de fonctionnement, au compte 002 251 161.58 €

Délibération certifiée exécutoire  
Sous la responsabilité du Maire  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 07/10/2022  
Et de sa publication le 07/10/2022

Délibéré le 04 Octobre 2022,  
La Présidente du SIVU,  
Angélique BOUJOT

La Secrétaire de Séance,



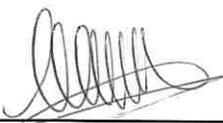
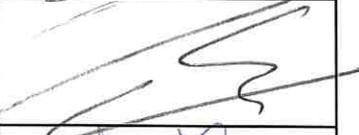
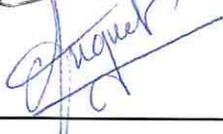
DELIBERATIONS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL  
DU CANTON DE THIZY LES BOURGS**

**TABLEAU DE PRESENCE**

**Réunion ordinaire du Conseil Syndical du Mardi 04 octobre 2022 à 18h00**

**En Mairie de Cours La Ville à COURS - Salle du Conseil Municipal**

NOM et PRENOM	COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE
BOUJOT Angélique	COURS	X		
CHARRIER Delphine	COURS	X		
LONGERE Michèle	THIZY LES BOURGS	X		
AUGUET Suzanne	THIZY LES BOURGS	X		
LEROY Lydie	COURS		X	Absente excusée
DUBOUIS Marie-Claire	COURS		X	
SOTTON Martin	THIZY LES BOURGS		X	
BERTHIER Jacqueline	THIZY LES BOURGS		X	